



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

18 Mars 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 18 Mars 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/ SIDPC N° 2019-235	15.03.2019	Arrêté inter-préfectoral portant approbation du plan particulier d'intervention (disposition spécifique ORSEC) du dépôt de Nanterre de la compagnie commerciale de manutention pétrolière.	3



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ARRETÉ INTERPREFECTORAL CAB/DS/ SIDPC N° 2019-235
PORTANT APPROBATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (DISPOSITION SPECIFIQUE
ORSEC) DU DEPOT DE NANTERRE DE LA COMPAGNIE COMMERCIAL DE MANUTENTION
PETROLIERE

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PREFET DES YVELINES
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'environnement, notamment le titre I du livre V ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment les titres III et IV du livre VII, en particulier les articles L. 731-3, R.731-1 à R. 731-10, L. 741-6, R 741-18 et suivants ;
- VU le décret du 23 août 2016 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) - M. SOUBELET (Pierre) ;
- VU le décret du 4 avril 2018 portant nomination du préfet des Yvelines (hors classe) - M. BROT (Jean-Jacques) ;
- VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 92 du 16 février 2011 portant approbation de l'architecture du dispositif ORSEC du département des Hauts-de-Seine ;
- VU la circulaire NOR/INTE0700092C du 21 septembre 2007 relative aux plans particuliers d'intervention des établissements « Seveso seuil haut » ;
- VU l'étude de dangers du 13 novembre 2009 ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, et de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines,

ARRETEMENT

Article 1er :

Le plan particulier d'intervention concernant le dépôt de la compagnie commerciale de manutention pétrolière (CCMP), situé 149 boulevard du Général Leclerc à Nanterre, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il s'intègre au dispositif ORSEC interdépartemental.

Article 2 :

Les communes de Nanterre (92) et Carrières-sur-Seine (78) doivent élaborer un plan communal de sauvegarde, conformément aux dispositions de l'article L 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 :

Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le plan particulier d'intervention annexé au présent arrêté.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral (Hauts-de-Seine) n° 2015-311 du 16 juillet 2015 relatif à l'approbation du plan particulier d'intervention du dépôt de la compagnie commerciale de manutention pétrolière (CCMP) de Nanterre, est abrogé.

Article 5 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, les maires des communes de Nanterre et Carrières-sur-Seine, le chef du dépôt de la compagnie commerciale de manutention pétrolière, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan particulier d'intervention, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Fait à Nanterre, le 15 MARS 2019

Le Préfet des Hauts-de-Seine,



Pierre SOUBELET

Le Préfet des Yvelines,



Jean-Jacques BRÔT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>